

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 4 mars 2022 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur, les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Réduire la profondeur d'un lot;
2. Réduire la profondeur du quadrilatère devant être inclus dans un lot irrégulier lors d'une opération cadastrale;

Identification du site concerné : chemin de la Montagne, lot 4 887 144, matricule : 3611-95-8765.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 18e jour du mois de février 2022



Sophie Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sophie Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 18e jour du mois de février 2022 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18e jour du mois de février 2022.



Sophie Choquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim